

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 21 septembre 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h09
Le secrétariat de séance est confié à Mmes Descos et Semet.
Mme La Proviseure soumet l'ordre du jour de la séance à l'approbation des membres du C.E.

Votants : 12 Contre : Abstention : Pour : 12

Le CR du CE du 15 avril 2021 ayant appelé des remarques des représentants du personnel, Madame La Proviseure présente à nouveau au vote des membres du CE le CR avec les modifications apportées.

Votants : 12 Contre : Abstention : Pour : 12

Enfin Madame La Proviseure soumet au vote des membres du CE le CR du CE du 28 juin pour approbation.

Votants : 12 Contre : Abstention : Pour : 12

I - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement

1.1- Bilan de rentrée :

En introduction, Mme la Proviseure indique que la rentrée s'est parfaitement déroulée, et que tous les postes ont pu être pourvus.

Le personnel non enseignant a assuré avec sérieux et professionnalisme toute la préparation logistique pour garantir à nos élèves et aux enseignants une rentrée sereine et techniquement réussie. Mme la Proviseure les remercie.

Tous les enseignements sont donc assurés pour les élèves.

L'effectif est à ce jour de 1182 élèves répartis comme suit :

1^{er} degré : 572 (25 classes)
Collège : 364 (15 divisions)
Lycée : 246 (11 divisions)

Nous sommes donc à +29 élèves, essentiellement sur le lycée (2^{nde}, 1^{ère} et terminale).

Il est à noter que les mouvements d'élèves sont nombreux dans le sens des départs et des arrivées, y compris dans le courant de l'année, nos familles étant en majorité françaises expatriées à Milan pour des raisons professionnelles.

Recrutements tardifs	
NOMS	
Mme LEFEBVRE Anne	SVT
M.RAYSSAC	SES
Mme AMEUR	Histoire-Géo/EMC
Mme DWORSCHAK	Allemand
Mme DE GIORGIS	Anglais

Le poste de résident SVT a été gelé et sera ouvert au recrutement l'an prochain. Les recrutements sont liés à une augmentation d'élèves dans les enseignements de spécialités et ESABAC. La plupart des collègues recrutés étaient déjà connus de l'établissement.

1.2) Protocole sanitaire

Madame La Proviseure présente le protocole sanitaire mis à jour lors du CHSCS du 8 septembre 2021, suite au nouveau « decreto-legge » du 6 août 2021.

Le principe du présentiel à l'école est retenu. (Article 1 de la loi).

Sont maintenus le port du masque à partir de 6ans, le respect de la distanciation et les gestes barrière dans l'établissement en tous lieux et toutes circonstances.

Pour le reste aucun changement notable (voir nos protocoles particuliers :

-demi-pension

-CDI /BCD

-EPS (port du masque n'est plus obligatoire en plein air en zone blanche et distanciation de deux mètres respectées)

-labos et salles de sciences et de techno

-infirmerie

Sorties et voyages scolaires possibles en zone blanche.

Création d'une commission COVID chapeauté par la Proviseure, la Proviseure -adjointe, l'assistante de direction, composée par notre nouveau médecin scolaire Dottorssa PAESANI, notre infirmière, notre CPE et les deux secrétariats de scolarité.

Green Pass (1 dose de vaccin +15 jours, cycle vaccinal à jour + 9 ou 12 mois, test rapide ou PCR, guérison COVID après 6 mois + 1 dose de vaccin), demandé à tous le personnel scolaire depuis le 1^{er} septembre 2021, le motif du Green Pass est anonyme.

Nous avons fait le choix de l'étendre aux parents d'élèves et aux fournisseurs (Gemeaz et Agora ont étendu le Green Pass à leur personnel) choix validé par le gouvernement cette semaine.

Cette obligation n'est pas prévue pour l'instant pour les élèves à l'intérieur de l'établissement. Il sera nécessaire pour les sorties (ex : Castello Sforzeco), pour la piscine à partir de 12 ans. Pour le stade, le Green Pass n'est pas exigé car pratique en extérieur.

Quarantaine de 7 jours (élèves vaccinés) ou de 10 jours en cas de Covid avéré dans une classe pour les cas contacts (voir instructions de l'ATS qui renverra au lycée les listes des élèves vaccinés).

La proviseure ajoute qu'elle est sereine en cas de passage en EAD et remercie à nouveau les enseignants pour leur réactivité et la qualité de leur travail.

18h25 Arrivée de Mme Meyer

Mme Descos demande comment se déroulera la quarantaine dans le primaire. M. Galtier répond qu'elle sera de 10 jours avec test.

M. De Luca souligne le problème du retour en présentiel décalé entre les 7 et 10 jours. Mme la Proviseure répond que l'ATS a la main, que chaque situation sera considérée en fonction du nombre d'élèves pouvant revenir au bout de 7 jours et qu'une forme hybride d'enseignement pourra être mise en place pour les 3 jours de battement.

M. De Luca remet en question cette forme hybride d'enseignement rappelant qu'il est très difficile de le mettre en place d'un point de vue pédagogique et que cela crée un problème au niveau des groupes. Il appelle à prendre une décision qui soit le plus simple possible : tous en EAD ou tous en présentiel.

Mme la Proviseure indique que cette méthode hybride a déjà été pratiquée l'an passé.

Mme Leroy rappelle que cela sera à voir au cas par cas, hybride ne signifiant pas que les élèves en EAD assistent à un cours en visioconférence. Elle propose de trouver d'autres outils tel que Classroom pour rester en contact avec les élèves.

Mme Arabeyre rappelle la souffrance des collégiens et des lycéens ces deux dernières années et souligne le fait qu'il serait injuste d'imposer 3 jours de quarantaine supplémentaires pour les élèves vaccinés.

M. Turrini ne comprend pas pourquoi ces 3 jours posent tant de problème alors qu'ils pourraient rattraper les cours (comme pour une maladie).

Mme la Proviseure répond que cela ne suffirait pas. Les enfants ont souffert et nous devons être prêts pour réagir au mieux, dans les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants.

Mme Meyer demande s'il n'est pas possible de demander aux familles qui est vacciné.

Mme la Proviseure répond par la négative pour des raisons de respect de la vie privée.

M. De Luca fait remarquer que sur la 1^{ère} page du protocole sanitaire est indiqué qu'il s'agit d'un accord entre le MIUR et les syndicats. Il précise qu'aucun syndicat représentant les expatriés et les résidents n'a été convoqué et que la négociation n'a été menée que pour les écoles italiennes.

Mme la Proviseure rappelle que les personnels résidents et expatriés signent une lettre de mission dans laquelle l'AEFE demande à ses personnels de respecter le droit local. La seule modification du protocole sanitaire étant le Green Pass.

M. De Luca demande comment savoir si un personnel est cas contact. Mme la Proviseure répond que l'information sera donnée en temps et en heure par la commission COVID.

1.3) Convention avec FLAM

Français Langue Maternelle

Le dispositif FLAM (Français Langue Maternelle) vise à soutenir des associations qui proposent à des enfants français à l'étranger, dans un contexte extrascolaire, des activités autour de la pratique du français en tant que langue maternelle.

Mme Caille en est la présidente. Cette année, les activités auront lieu le samedi matin et concernent également un public adulte.

Reprise le 25 septembre 2021 jusqu'au 28 mai 2021

(Convention et leur propre protocole et Green Pass)

Mme la Proviseure remercie les personnels de la loge qui assurent l'accueil les samedis matin et se réjouit de cette collaboration renouvelée.

1.4) Convention Club Stendhal

Mme la Proviseure souligne le travail remarquable de Mme Maria Franco présidente du club. Les activités du 1^e degré sont proposées par niveau de classe pour éviter le brassage entre élèves. Elles débuteront le 4 octobre et ce jusqu'en juin 2022. Les activités sont soumises au respect du protocole sanitaire (distanciation et désinfection). La reprise des activités a été fortement demandée par les familles de l'école.

Mme Arabeyre demande si les élèves du secondaire ont reçu les informations du Club Stendhal. Mme la Proviseure indique que celles-ci seront communiquées.

M. De Luca remercie l'administration d'avoir fait la transparence sur ces différentes conventions et demande si le Club Stendhal répond aux exigences du protocole. Mme la Proviseure répond que le Green Pass est demandé aux intervenants.

M. De Luca demande combien de salles sont mobilisées pour le Club Stendhal. Mme Leroy répond que cela n'est pas encore défini (environ 7 salles prévues) car cela dépendra du nombre d'inscrits. Les salles seront utilisées le soir après les cours ou les mercredis et vendredis après-midi.

M. De Luca s'interroge sur les tarifs. Mme la Proviseure et M. Joubert indiquent qu'il s'agit de 10€ d'adhésion dont 8€ reversé à l'établissement plus le coût de l'activité.

M. De Luca est choqué que des personnes viennent proposer des activités rémunérées au sein de l'établissement. M. Joubert répond que la convention existait avant l'arrivée de la nouvelle équipe d'administration et qu'elle a été reconduite à l'identique suite à la forte demande des familles du primaire. Il rajoute que ces clubs existent dans les autres lycées français à l'étranger et que les modalités diffèrent d'un établissement à l'autre (facturation directe aux familles ou associations extérieures). M. De Luca rappelle qu'il y a quelques années des associations sportives externes à l'établissement reversaient la somme de 120€ par participant au lycée. M. Joubert répond qu'il y a double volonté, de rouvrir nos locaux à des associations extérieures (il n'y a pas eu de demande cette année) et de contrôler l'historique pour éclaircir cette question de paiement. Mme Meyer rappelle que la demande des familles est très forte pour des raisons pratiques et financières, le coût des activités étant moins élevé que celui des activités extérieures. Mme Arabeyre ajoute que l'application du protocole sanitaire est indispensable. Mme la Proviseure conclut sur le besoin moral de la communauté éducative de reprendre une vie normale en toute sécurité.

1.5) Convention Médecin scolaire

Depuis le 14 septembre dernier, nous accueillons un nouveau médecin scolaire, la Dottoressa PAESANI, qui est italienne, parle français et anglais. Elle travaille aussi au lycée international.

Mme la Proviseure remercie Mme Coquel, notre infirmière, pour la qualité de son travail.

Nous sommes toujours à la recherche d'une psychologue scolaire, pour participer entre autres à une cellule de veille, en cours de création proposée par Mme Leroy. Cette cellule nous permettra de prendre en considération les difficultés de nos élèves, difficultés de tout ordre y compris « mal être adolescent » et reprise en présentiel post Covid. Y siégeront le médecin, l'infirmière, le ou la psychologue, la CPE, et le personnel de direction.

Mme Descos remercie la direction pour cette initiative.

II -Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

2.1) Voyages et sorties scolaires

Madame La Proviseure précise les conditions dans lesquelles pourront se faire les sorties et les voyages cette année : être en zone blanche, présenter les sorties dans un tableau récapitulatif transmis par M. Esseghaier au SCAC. Des sorties sont déjà prévues pour le mois d'octobre (ferme, Castello Sforzeco) au premier et second degrés.

M. Joubert, DAF, présente la nouvelle charte des sorties et voyages. Les projets doivent être signalés au SCAC avec une liste d'accompagnateurs avant les 15 de chaque mois et au minimum 1 mois avant la date prévue, ce qui permet la validation des projets par les différentes instances et une organisation plus sereine.

Le MIUR autorise la reprise des voyages scolaires sous couvert de zone blanche. M. Joubert rappelle que les voyages doivent être préparés en avance :

Si voyage 1^{er} trimestre N à présenter au CE du 3^{ème} trimestre N-1

Si voyage 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre N à présenter au CE du 1^{er} trimestre N

Un seul voyage pour l'instant est à examiner : un séjour ski en Italie à Clavière. Deux autres voyages seront présentés au prochain CE du 21 octobre. Le budget doit être voté avant envoi à l'AEFE.

Mme Arabeyre demande comment faire si un enseignant ne sait pas quels niveaux de classe il aura l'année suivante. M. Galtier répond que les projets sont organisés par niveau et que les collègues arrivant dans un niveau doivent s'adapter aux projets existants.

M. De Luca dit qu'il est difficile de monter un projet voyage en N-1. M. Joubert répond que les nouveaux projets demandent un temps de préparation. Mme Meyer explique le problème de déposer un projet tel que Maths en Jean dont on ne connaît pas les dates en avance. M. Joubert répond qu'il n'y a aucun souci : on vote un projet et un budget prévisionnel maximum et que les dates ou période de voyage seront ajustées.

M. Grosset ne comprend pas que la charte demande de donner une liste définitive des participants dans un projet de voyage. Mme la Proviseure propose d'enlever le mot « définitif » de la charte. Elle rappelle que le seul objectif est de ne pas recevoir des projets à la dernière minute.

Madame La Proviseure propose de passer au vote :

Votants : 13 Contre : Abstention : Pour : 13

Départ de M. le Consul à 19h28. Il se dit très heureux d'avoir assisté à des débats vivants et très respectueux.

M. Joubert présente le projet remis par l'Equipe EPS : Séjour Ski du 24 janvier au 28 janvier 2022 pour tous les 3^{èmes} accompagnés de tous les professeurs d'EPS. Hébergement en pension complète au chalet de la Luna à Clavière, Italie. Le montant provisoire est de 431€ + le bus. Le budget proposé au vote est de 550€ maximum.

Mme Arabeyre rappelle que les parents demandent à la direction et aux enseignants d'être vigilants quant au prix du voyage (problème des fratries et/ou plusieurs projets sur un même niveau). Elle ajoute qu'il existe un fonds de solidarité de l'APE mais sur critères. M. Joubert dit qu'il a connu des chartes voyage indiquant un montant maximum autorisé par voyage et évitant des projets simultanés sur un même niveau. Mme Arabeyre ajoute qu'un tarif moyen acceptable serait autour de 300-350€ car beaucoup de familles de l'école ne sont pas expatriées mais installées en Italie. Mme Meyer donne l'exemple de son fils qui a eu trois propositions de voyages en 3^{ème} alors qu'il n'en avait pas eu avant. Mme la Proviseure explique que ces chevauchements de voyage peuvent avoir lieu à cause des spécialités choisies par les élèves au lycée. M. Galtier indique que dans certains établissements on sait à l'avance quel voyage sera organisé pour quel niveau.

Mme La Proviseure propose de passer au vote sur le montant et la faisabilité de ce voyage.

Votants : 13 Contre : Abstention : Pour : 13

III-Questions Diverses

Madame La Proviseure fait lecture des questions diverses :

Problème du nombre insuffisant de salles de cours pour accueillir les élèves de collège et de lycée.

Mme la Proviseure explique que l'effectif augmente mais pas de manière pérenne car cette augmentation concerne essentiellement le 2nd degré. Elle reconnaît la difficulté posée par les espaces et que cette question a été remontée aux services de l'Agence ainsi qu'à l'architecte de l'Agence à Rome. Les travaux de l'été prochain concerneront la sécurité de l'établissement. Les problématiques immobilières ne sont plus une priorité de l'agence et il s'agirait de puiser sur nos fonds propres pour agrandir l'établissement. Décision qui doit être réfléchiée dans le temps. L'Algeco serait une possibilité rapide mais peu idéale. Il faut réfléchir à l'aménagement et l'occupation de nos locaux. Mme LEROY précise que des salles de classe sont utilisées de manière fixe pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes} du fait du protocole COVID. Elle ajoute que les effectifs réduits sur les classes à examen et la multiplication de groupes liée à la réforme du lycée nécessitent plus de salles. La salle de musique a été aménagée pour d'autres cours, les salles d'arts plastiques et de sciences sont en revanche peu exploitables pour d'autres matières. La salle de permanence et l'Aula Magna sont parfois utilisées mais à la marge. L'occupation des salles correspond aussi à l'organisation de l'emploi du temps qui tient compte des desiderata des enseignants (il y a plus de salles disponibles les lundis et vendredis). Mme la Proviseure ajoute que le niveau posant le plus de difficulté est la 5^{ème} car l'effectif est plus chargé mais les classes sont dédoublées en sciences et en technologie. M. Galtier indique qu'en primaire le niveau le plus chargé est en CE2 avec 28 élèves par classe.

M. De Luca rappelle que ces conditions ne sont pas optimales. Il sait que le lycée Stendhal ne peut pas faire de prêts mais propose d'autres solutions temporaires pour répondre à cette situation temporaire, comme une location de salles dans le quartier ou un Algeco. M. Callot demande combien il y a d'élèves par classe. Mme Leroy en donne le détail :

- 6^{ème} 22-24 élèves
- 5^{ème} 27-29 élèves
- 4^{ème} 23-25 élèves
- 3^{ème} 20-24 élèves
- 2^{nde} 23-24 élèves
- 1^{ère} 20-22 élèves
- Tle 22-24 élèves

M. De Luca ajoute que le nombre d'élèves par groupe n'est pas le même que celui par classe.

Mme la Proviseure est prête à réfléchir à installer quelques classes dans un autre lieu. Mme Leroy rappelle qu'elle a essayé de faire des emplois du temps confortables pour les élèves et les professeurs. Les enseignants ayant rencontré des difficultés d'espace sont venus la voir et des solutions ont été trouvées. Les situations réellement problématiques demeurent à la marge, (occupation des salles de permanence et Aula Magna).

Mme La Proviseure remercie Mme Leroy pour l'organisation des emplois du temps dont elle rappelle la difficulté du fait de la liberté de choix par les élèves de leurs spécialités. M De Luca insiste sur le fait que s'il y avait plus de place ce serait plus facile. Mme Arabeyre demande si l'augmentation des effectifs est une demande de l'AEFE, car augmentation ne veut pas toujours dire amélioration. Mme la Proviseure répond que cela ne fait pas partie de sa lettre de mission, que la politique du président de la République est bien de doubler les effectifs de l'Agence mais pas forcément en Europe. Elle rappelle qu'il y a obligation d'accueil pour tous les élèves français, et qu'il faut maintenir les chiffres pour ne pas risquer de fermer des postes.

M. Callot demande de quelle augmentation d'effectifs il s'agit.

M. Joubert répond que l'augmentation est régulière sur les 5 dernières années. Cette année le lycée a accueilli plus de 20 élèves français supplémentaires. Il n'y a pas de taux de pression ni de liste d'attente, qui seraient les conditions pour agrandir l'établissement (200 ou 300 élèves sur liste d'attente). La moyenne est de 24 élèves par niveau.

M. Callot voit l'Algeco comme une solution à court terme.

M. Grosset demande s'il y a des alternatives et Mme Proviseure évoque à nouveau la possibilité de transférer des classes dans d'autres locaux du quartier. M de Luca rappelle que l'établissement a été construit pour un nombre inférieur d'élèves (800/900) et pose la question de la sécurité. Il y a une dizaine d'années, un appel à inscriptions a été mené sur le primaire, créant une augmentation des effectifs qui se répercute aujourd'hui sur le secondaire. Toutes les salles polyvalentes ont été transformées en salle de classe. Il interroge sur la nécessité de créer une liste d'attente. M. Joubert rejoint M de Luca sur le fait que cette situation n'est pas idéale mais qu'il faut faire au mieux, le service immobilier n'étant plus une priorité de l'Agence.

- Pourquoi, en fin de cycle 4 et en seconde, à la suite des conseils de classes de la fin du 3e trimestre, lors des décisions de redoublement contestées par les familles, la commission d'appel n'a pas été saisie ?

Mme Leroy explique que la Commission d'Appel est normalement saisie lorsqu'il ya a désaccord entre le Chef d'établissement et la famille sur l'orientation des élèves de 3^e et de 2^{de} à l'issue d'un conseil de classe. A l'étranger, la famille a 8 jours pour faire appel après la décision de la commission.

Mme la Proviseure dit avoir été étonnée du nombre d'élèves en difficulté voire en décrochage scolaire au LSMI. Lorsqu'un élève est en échec depuis la 5^{ème}, il est difficile d'y remédier en fin de 3^{ème} ou en fin de 2^{nde}, c'est bien en amont qu'il faut agir.

Les élèves concernés cette année étaient recensés en difficulté depuis la 5^e. Une aide pendant l'EAD a été proposée par Mme Barrès mais a plus ou moins fonctionné selon l'implication des élèves et des familles. D'autre part, certaines familles n'ont pas d'autres solutions que de scolariser leur enfant au LSMI : lorsqu'un élève ne peut suivre le cursus général, qu'a-t-on à lui proposer sur Milan, si la famille ne veut ou ne peut pas quitter la ville?

Il faudrait travailler sur les paliers d'orientation en dehors du lycée.

Mme la Proviseure explique qu'elle n'a pas convoqué la commission car elle représente pour elle l'ultime étape, et a préféré instaurer un dialogue avec les familles (qui ne se sont d'ailleurs pas toutes présentées).

Elle propose de mieux accompagner les élèves dans les choix de spécialité, et de voir au cas par cas. M de Luca demande alors à quoi sert le conseil de classe car les décisions qui y sont prises le sont pour le bien de l'élève. La commission lui semble importante car c'est une structure externe.

Mme Leroy précise l'ordre de la décision d'un redoublement :

- Avis du conseil de classe
- Choix de la famille
- Position du chef d'établissement
- Commission d'appel

Elle ajoute que l'avis du conseil de classe n'est pas remis en cause.

Ces deux dernières années ont été difficiles pour accompagner l'orientation des élèves et Mme la Proviseure veut réfléchir à un accompagnement spécifique sur les classes de 3^e et de 2^e.

- Point sur les intrusions et vols de vélos dans l'établissement :

Mme la Proviseure explique que le référent Police a été saisi, les familles, les personnels « victimes » ont déposé plainte et elle a elle-même déposé plainte pour l'établissement. Nous attendons le retour de l'enquête.

Il nous a été rappelé que notre lycée fait partie des zones les mieux surveillées du quartier (présence française, consulat roumain, école arabe) : il y a toujours des rondes de police en civil et la présence militaire.

Nous avons confié à la police les copies des films pris par les caméras de surveillance.

Certaines personnes qui se sont introduites ont pu être identifiées : il s'agit d'amis français d'élèves du lycée et sont possiblement les auteurs du déclenchement de l'alarme incendie. Tel n'est pas le cas pour le vol des vélos.

Mme la Proviseure remercie M. Ndour et M. Iurlaro pour leur travail d'accompagnement.

Un devis a été déposé pour fermer complètement le parking à vélos et un mail a été envoyé aux élèves, aux familles et aux personnels pour veiller à bien attacher les vélos.

M Grosset trouve fort inquiétant qu'il puisse y avoir des intrusions dans l'école et rappelle que l'école doit rester un lieu sûr.

Matteo demande s'il n'est pas possible de mettre en place un service de sécurité intérieur à l'école. Mme la Proviseure n'y est pas favorable, cela n'étant pas le rôle d'une école. Elle demande à Matteo de rassurer les élèves.

M de Luca rappelle que beaucoup d'argent a été dépensé les dernières années pour la sécurité de l'établissement (800 000€) et rappelle que cet argent aurait pu être utilisé à des fins pédagogiques.

Il est interloqué par le ton du message de la proviseure (obligation d'attacher les vélos sans que cela ne soit soumis au vote). Mme la Proviseure s'excuse de la maladresse, expliquant que ce message a été rédigé dans l'urgence.

- Problème de sécurité autour de l'établissement (traversée de la via Gavirate, véhicules qui circulent sur le parvis de l'établissement, comportement incivils et agressifs de certains parents à l'entrée ou à la sortie des classes, ...) :

Mme la Proviseure souhaite engager un travail avec le Municipio 7 (consiglio di zona, suivi par Mme Pignatelli) et propose l'organisation d'une journée Sécurité Routière.

M de Luca rappelle qu'un projet de piste cyclable menant à l'école n'a jamais vu le jour tout comme une fontaine ou une statue qui aurait dû être installée sur le parvis de l'école (1% culturel). Il propose des aménagements comme un dépose-minute et une sécurisation des 20 derniers mètres)

M. Callot demande à quel moment les voitures stationnent sur le parvis. Cela correspondrait essentiellement aux soirées de match.

M Galtier précise que le matin, ce sont souvent les parents qui roulent vite et stationnent anarchiquement (passage piéton).

Mme Descos propose de demander l'intervention des vigili pour faire traverser aux entrées et sorties d'école et Mme Arabeyre parle d'un dos d'âne.

M de Luca souligne que des collègues ont été insultés pour avoir fait remarquer à des automobilistes qu'ils étaient mal garés ou qu'ils avaient laissé leur moteur allumé à l'arrêt. Il rappelle que le lycée a longtemps été Ecoscuola et que le comité Colibri a pris le relais.

Mme Meyer rebondit sur l'idée d'un parvis dédié à l'art.

- Quelles ont été les instances consultées pour le recrutement tardif des nouveaux personnels ?

Mme la Proviseure précise qu'elle a effectué les derniers recrutements avec Mme LEROY le 23 ou le 24 juillet 2021, date à laquelle il était difficile d'appeler des gens pour siéger à une commission. Cinq collègues ont été recrutés (SVT, SES, allemand, anglais, HG- EMC). La plupart d'entre eux étaient déjà connus de l'établissement et ont été reçus en visio.

Il n'y avait pas lieu de convoquer la CCPL et encore moins la CCPLA, puisque par définition ces postes n'étaient pas vacants, il s'agit de postes non définitifs ou de suppléances, qui ne paraissent pas au tableau des emplois.

M Joubert ajoute que cette procédure a été précisée par l'Ambassade (CCPL obligatoire pour les postes VACANTS).

M de Luca rappelle la nécessité de convoquer les instances car si le prof de SVT avait été titulaire de l'Éducation nationale, cela aurait eu un impact sur le recrutement des résidents l'an prochain.

Mme la Proviseure appelle à la confiance et déclare qu'elle se devait d'avoir les enseignants en poste devant les élèves à la rentrée.

FLE ou FLSCO

Mme la Proviseure indique que le rapport d'homologation demande aux enseignants de pratiquer le FLSCO durant leurs cours.

Le FLSCO est à formaliser dans le projet d'école et d'établissement : l'expérimentation doit commencer dès cette année. Elle demande à M. Galtier de recenser le nombre d'élèves

Mme Semet rappelle la nécessité de travailler en FLE dès la maternelle, pour répondre au mieux aux besoins des enfants non francophones.

Mme Meyer donne l'exemple du Japon, où ses enfants ont pu bénéficier d'une aide quotidienne en FLE lors de leur arrivée au Lycée français.

M de Luca parle d'un projet qui avait été mis en place dans le secondaire il y a quelques années et qui avait bien fonctionné.

Le Green Pass est demandé aux parents accompagnant leurs enfants à l'entrée et la sortie de l'école maternelle.

Dans le cadre de la gestion des entrées et sorties de l'école et dans le cas de personnes se trouvant dans l'impossibilité d'accéder à l'établissement quelles sont les dispositions concrètes qui seront mise en œuvre pour permettre aux élèves d'accéder à leur classe ?

M Galtier précise que le Green Pass sera contrôlé par les personnels présents au portail. Une carte d'accès sera mise en service à partir du 4 octobre.

Si un parent n'a pas le Green pass, son enfant attendra auprès de la personne présente au portail qui l'accompagnera ensuite en classe à 8.30. Le soir, l'enfant sera récupéré par ses parents à la loge.

M Grosset se préoccupe que l'enfant puisse se sentir stigmatisé.

La Proviseure et le directeur assure que cela ne sera pas le cas.

Mme Arabeyre émet l'hypothèse de pouvoir faire une décharge auprès d'un parent possesseur du Green pass.

Mme la Proviseure remercie pour la qualité des échanges et rappelle de ne pas hésiter à poser toutes les questions, même tardivement.

Matteo demande pourquoi cette année il faut montrer le carnet de correspondance à l'entrée et à la sortie.

Mme la Proviseure répond que cela correspond à leur métier d'élève : le carnet de liaison, dont la couverture a été réalisée et choisie par les élèves, montre l'appartenance à la communauté éducative. De plus c'est une mesure de sécurité supplémentaire par rapport à la carte.

Matteo interroge sur la possibilité de reprendre les cours d'éducation sexuelle (3/an).

Mme Leroy répond que cela sera discuté dans le prochain CESC, après les élections.

Mme la Proviseure soutient cette proposition des élèves et les invite à en faire part lors du prochain CVC CVL.

Fin du conseil à 20h56

Les secrétaires de séance,
Fanny SEMET et Agnès DESCOS



La Proviseure et Présidente,
Emmanuelle MONTICINO

